



AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 28 mai 2021

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 05/2021 relatif aux comptes 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 17 mai dernier en présence de la Municipalité incorpore, ainsi que de M. Augsburg, boursier communal. La commission s'est à nouveau réunie le 20 mai et a ensuite finalisé ce rapport par échange de mails. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

Résultats 2020

La commission des finances constate avec satisfaction que le résultat des comptes **2020** est bon. En dépit du contexte exceptionnel du Covid-19 qui a entraîné une baisse de revenus et de charges ainsi que des frais supplémentaires, les comptes de la Commune de Cossonay restent dans les chiffres noirs. Les comptes 2020 ont été bouclés avec un bénéfice de CHF 21'716.78. Pour permettre ce résultat, des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 1'524'908.55 ont été effectués, ainsi qu'un prélèvement sur les fonds de réserves pour un montant de CHF 2'271'555.32.

Il n'y a pas de possibilité, pour l'exercice 2020, d'avoir une visibilité comptable et de fournir des données financières consolidées permettant de mesurer avec précision le surcoût en termes de charges liées à l'impact Covid-19 dans les comptes. Les éléments les plus précis et fiables dont nous disposons sont ceux qui ont été communiqués par la Municipalité lors de la présentation aux divers Conseil en question. Cependant et afin de remédier à cette situation exceptionnelle que nous avons vécue en 2020, pour l'exercice comptable 2021 un compte spécifique Covid-19 a été ajouté au plan comptable des comptes de la commune permettant de ventiler toutes les charges rattachées à cette pandémie. La COFIN recommande de garder en tête que les chiffres de l'exercice 2020 ne sont pas représentatifs d'une année dite « normale », et par conséquent d'en tenir compte lors des comparaisons qui se feront ces prochaines années.

Il s'agit également de rester prudent au niveau du budget 2021 car l'avenir post-Covid-19 est incertain. A ce stade, on ne sait toujours pas vers quoi nous nous dirigeons après cette pandémie.

	COMPTES
Recettes	21'512'445.45
Dépenses	20'710'147.66
Résultats avant amortissements	802'297.79
Amortissements	1'527'227.78
Amortissements supplémentaires	1'524'908.55
Prélèvement sur les réserves	2'271'555.32
Résultat / bénéfice	21'716.78

Encaissements d'impôts

En 2020, le taux d'impôt communal était fixé à 69.5%.

Contrairement à 2019, les comptes 2020 concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent une légère diminution par rapport à l'année passée. L'impôt passant d'un total de CHF 8'268'682.95 à CHF 7'766'039.65, soit un écart de -CHF 502'643.30 qui représente une diminution de -6,1 %. Le montant au budget était pour rappel de CHF 7'830'000.00. En outre, nous constatons que les comptes (CHF 7'766'039.65) ont été plutôt favorables par rapport au budget (CHF 7'830'000.00).

Cette diminution est en partie compensée par une augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques.

L'impôt passe d'un total de CHF 580'100.95 (2019) à CHF 866'499.74 (2020), soit +49.4 %. Le budget était de CHF 800'000.00. Le résultat sur la perception des impôts sur les personnes physiques a permis un encaissement de CHF 66'499.74 de plus que prévu.

Le montant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) passe quant à lui d'un total de CHF 519'011.70 (2019) à CHF 350'504.50 (2020), soit -32.5 %. Le montant au budget 2020 était de CHF 300'000.00. Cependant, les comptes se sont avérés meilleurs que le budget (+ CHF 50'504.50). Nous précisons que, comme mentionné dans le rapport de la COFIN sur les comptes 2019, à partir de 2020, les effets de la RIE III appellent à une certaine prudence. De plus, la RIE III n'étant pas tout-à-fait implémentée, toutes les entreprises n'ont donc pas été taxées au nouveau taux.

Contrairement à 2019, les comptes 2020 concernant les encaissements sur les droits de mutation présentent une augmentation significative. Ils passent d'un total de CHF 305'863.85 (2019) à CHF 1'133'035.90 (2020), soit +270.4 %. Le montant budgété était de CHF 330'000.00. Ce grand écart est dû au fait que les droits de mutation sont très difficiles à budgéter d'une part, et d'autre part, ces chiffres peuvent également inclure des produits de ventes immobilières réalisées au cours de ces dernières années.

Les impôts sur les successions et donations ont été beaucoup plus importants qu'attendus, passant d'un total de CHF 2'864.40 (2019) à CHF 48'641.40 (2020). Le montant budgété était de CHF 100'000.00.

Ces 2 derniers postes sont, d'une part, difficiles à quantifier et, d'autre part, sujets à un décalage dans le temps (droits de mutation perçus à la signature des actes notariés).

Remarque concernant les impôts :

Sur demande de l'ACI, l'année 2020 a enregistré un abandon de perception d'impôts à payer d'un montant final de CHF 1'751'764.65. Ce montant correspond à une créance impayée qui

s'est accumulée sur une dizaine d'années environ.

Le Canton ayant décidé que la créance était à ce stade irrécupérable, la commune a dû boucler ce montant qui avait été préalablement provisionné. Nous relevons que malgré le défaut de paiement de ce contribuable, et l'obligation de défalquer la créance dans les comptes de la Commune, il nous a été confirmé que les démarches visant à recouvrer la dette fiscale demeurent sous la responsabilité du Canton.

Vous trouverez ci-après diverses explications et informations relatives à certains postes.

➤ **Personnel Archives communales (Centre 110, compte 110.30.11.2)**

Au moment du budget, cette dépense de CHF 15'000.00 n'était pas prévue. Les travaux n'étant pas terminés, la Commune a décidé de maintenir l'activité sur l'exercice 2020.

➤ **Service informatique (Centre 190)**

Le projet informatique sous l'angle formation du personnel prévu sur 2020 a été repoussé ultérieurement. Néanmoins, ce budget a été partiellement utilisé pour le maintien et la mise à jour de l'infrastructure.

➤ **Entretien du matériel d'exploitation (Centre 350, compte 357.01.3154)**

Les dépenses de CHF 33'833.15 sont beaucoup plus importantes que prévues (CHF 10'809.00).

En effet, suite à l'abandon par Swisscom de la technologie 2G en 2020 et avec un préavis relativement court, les anciennes bornes et horodateurs installés en 2016, ont dû être changés et remplacés par des terminaux fonctionnant en 4G. Lors de l'achat initial des bornes et horodateurs, la technologie 4G n'était pas disponible sur le marché pour ces types de terminaux.

➤ **Loyers scolaires pour bâtiment des Chavannes (Centre 360, compte 364.4271)**

Le montant CHF 48'776.70 reporté dans les comptes est erroné suite à une erreur de l'ASICOVV. Celle-ci consciente de son erreur réalisera le paiement du solde en temps voulu, et pour un total d'environ CHF 70'000.00.

➤ **Entretien réseau routier, assainissement du bruit : (Centre 430, compte 430.3142.1)**

L'investissement de CHF 1'000'000.00 prévu dans le budget 2020 n'a pas été totalement consommé. Seul CHF 245'740,50 ont été engagés. Par conséquent, la subvention initialement prévue de CHF 500'000.00 n'a été que de 50% des investissements effectués, et sera versée en 2021.

➤ **Prélèvement sur fonds de réserves**

La COFIN constate la mise à contribution aux comptes de 2020 de toute une série de fonds de réserves pour compenser en partie la perte fiscale impayée, et dont la connaissance était inconnue et l'alimentation non renseignée. La COFIN recommande une plus grande transparence de la municipalité sur l'inventaire des fonds de réserve existants, leur mode de fonctionnement et leur compensation, ainsi que leur méthode d'alimentation.

Fonds de Péréquation (220.3520)

La participation au fonds de péréquation pour l'année 2020 est en légère augmentation : il passe de CHF 2'472'331.00 en 2019 à CHF 2'628'368.00, en 2020, soit une augmentation de 6.3 %.

Amortissements

Cette année les amortissements obligatoires prévus ont pu être réalisés pour un montant de CHF 830'209.00. La différence avec le montant budgété CHF 990'053.00 correspond à des

travaux non terminés. Par contre, des amortissements non prévus ont pu être consentis pour CHF 1'524'908.55.

Les amortissements supplémentaires ont été les suivants :

- Transformation bâtiment du funiculaire + CHF 1'324'908.55
- Salle Polyvalente + CHF 200'000.00

Plafond d'endettement et quotité de la dette

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 est pour rappel de CHF 60 mios.

La dette de la commune de Cossonay au 31.12.2020 est de CHF 28'997'189.67.

La quotité brute (hors association intercommunale) est quasiment stable. En 2019 elle était de 132.53 %, et en 2020, elle atteint 138.24 %. Grâce à cette stabilité, la quotité de la dette brute consolide sa place dans la fourchette « moyenne ».

Pour finir, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, voici le **récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Année	Budget		Comptes				
	Avant amort.	Après amort.	Avant amort.	Amort. obligatoires	Après amort. obligat.	Amort. supplément.	Résultats finaux
2010	57'000	-1'163'000	1'250'000	1'134'000	116'000	107'000	9'000
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	(b)1'395'000	(c) 1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
2017	1'451'000	116'000	3'510'000	1'526'000	1'984'000	1'965'000	19'000
2018	1'794'000	431'000	2'065'000	874'000	1'191'000	(d) 1'190'000	1000
2019	1'476'000	507'870	3'370'000	880'000	2'490'000	(e) 2'391'000	99'000
2020	809'000	-181'000	802'000	830'000	-28'000	2'222'000	(f) 21'700
Total des amortissements supplémentaires effectués						10'828'000	

Le bénéfice de CHF 21'716.78 ainsi que les amortissements supplémentaires ont été rendus possible grâce aux prélèvements sur divers fonds de réserves pour un total CHF 2'271'555.00.

Notes :

- a) Un prélèvement sur fond de réserve de CHF 195'007.00 avait été effectué, sinon résultat de CHF 198'000.00 après amortissement obligatoire
- b) Amortissement prévu au budget
- c) Résultat calculé avec amortissement prévu au budget
- d) Attribution Fonds de réserve pour « Pertes sur débiteurs impôts »
- e) Amortissements supplémentaires de CHF 1'759'000.00 + Attribution sur Fond de réserve « Autres attributions » de CHF 632'000.00
- f) Contribution des prélèvements sur les fonds de réserves à concurrence de CHF 2'271'555.00.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 05/2021 sur les comptes 2020
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide :

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2020 tels que présentés.

Pour la Commission des finances :

Javier Aguilar

Renata Bosco Ehrbar (rapporteur)

Joachim Cretegy

Thomas Sigrist

Philippe Zufferey



The image shows five handwritten signatures in blue ink, each placed on a horizontal dotted line. From top to bottom, the signatures correspond to the names listed on the left: Javier Aguilar, Renata Bosco Ehrbar (with the name 'R. Bill' written above the signature), Joachim Cretegy, Thomas Sigrist, and Philippe Zufferey.